



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Pour Information

A Desjeaux.
S.C. Farques.

Pour Instruction

J. Blin.



Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 19 – DL/DP/NF – 117

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification
simplifiée n° 1 du Plan Local
d'Urbanisme de CORENT

Monsieur Le Président
Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE MONTON

A l'attention de Monsieur COLIN Johann

Aurillac, le 5 mars 2019

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 12 février 2019 sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CORENT.

La commune de CORENT est incluse dans :

- l'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne",
- l'aire géographique d'affinage des AOP fromagères "Cantal" et "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Ce projet porte sur la modification des articles AUg2 et AUg10 du règlement du PLU ainsi que sur la modification des dispositions réglementaires de l'OAP du PLU afin de permettre l'urbanisation de cette zone en rendant l'ensemble de ces dispositions compatibles avec la configuration du terrain.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,


Dominique LANAUD

Copie : DDT 63

INAO - Unité Territoriale Auvergne-Limousin
SITE D'AURILLAC - VILLAGE D'ENTREPRISES
14 AVENUE DU GARRIC - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 / www.inao.gouv.fr